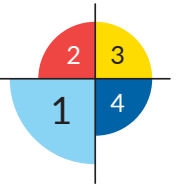


L'expert de justice et les modes amiables

L'impact de l'abrogation de l'article 240 CPC



Durée :

1 journée de 8 heures
ou 2 demi-journées de 4 heures

Horaires :

de 9h à 13h et de 14h à 18h

Forme :

Présentiel ou
visioconférence

Public :

Experts de justice,
candidats à l'expertise,
responsables d'associations
ou de compagnies d'experts

Formateur :

Éric GUERIN
Conciliateur-Médiateur
depuis 1988, formateur
de médiateur.
Expert de justice depuis
1991.
Expérience de plus de 35
ans.

■ OBJECTIF :

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre le cadre juridique et déontologique de la nouvelle mission de conciliation confiée à l'expert de justice ;
- Identifier les situations propices à une conciliation efficace au cours ou à l'issue d'une opération d'expertise ;
- Utiliser les indicateurs relationnels et contextuels permettant de détecter les conditions favorables à une conciliation entre les parties ;
- Distinguer les rôles et responsabilités dans le cas d'une double désignation (expert / conciliateur-médiateur) ;
- Acquérir les outils pratiques à utiliser permettant de conduire une conciliation dans le respect de la déontologie et du contradictoire propre à l'expertise ;
- Savoir rendre compte au juge de la mission de conciliation et formaliser la fin de mission.

■ CONTENU :

- Contexte et cadre juridique : historique, finalités, textes récents et conséquences pratiques ;
- Articulation entre conciliation, médiation et expertise : définitions, différences, enjeux de la double désignation ;
- Double désignation et mission de concilier dans la mission ;
- Le médiateur sapiteur dans une expertise : est-ce possible ? ;
- Mise en oeuvre pratique : identification des critères de conciliation, posture, rôle des avocats, outils de conduite de réunion ;
- Aspects procéduraux et déontologiques : rapports d'expertise, limites du rôle, communication au juge, gestion des contradictions ;
- Déroulement pratique d'une conciliation ;
- Etudes de cas pratiques et échanges : analyses de dossiers, mises en situation, retours d'expérience.

■ COÛT : A déterminer en fonction du nombre de participants.